# 1-Présentation générale de l'application E-SERVICE

L'application E-SERVICE est une nouvelle plateforme, accessible sur le site web de la DGID via le lien https://eservices.dgid.sn/formulairecontribuable.

Elle offre plusieurs services aux usagers et permet notamment de :

- s'inscrire à l'application etax (formulaire de souscription);
- formuler une demande relative aux mesures fiscales Covid-19 (formulaires);
- ødéposer en ligne les états récapitulatifs trimestriels ou annuels des retenues
   à la source sur les sommes versées en rémunération de prestations
   de toute nature ou à titre de salaire et de loyer.

2-Rappel du cadre juridique des états récapitulatifs des retenues à la source sur salaires ou sur sommes versées à des tiers

### a-Les états récapitulatifs annuels des retenues à la source (état 1024)

Aux termes de l'article 191, 200 et 201 du CGI, les personnes physiques et morales visées sont tenues de remettre aux services fiscaux, dans le courant du mois de janvier de chaque année, un état récapitulatif des versements effectués en rémunération de prestations de toute nature ou à titre de loyer ou de salaire, au cours de l'année précédente. Cet état doit présenter, selon le cas, pour chacune des personnes visées par la loi, les indications relatives à son identification, à sa situation de famille, à sa rémunération, à la période d'application du paiement et aux impôts et taxes retenus.

#### b-Les états récapitulatifs trimestriels des retenues à la source

En vertu de l'article 200.8 du CGI, les débiteurs établis au Sénégal sont tenus de remettre aux services fiscaux un état trimestriel des versements effectués à des tiers, en rémunération de prestations de toute nature ou à titre de loyer. Cet état doit indiquer l'identité des bénéficiaires, le montant des sommes versées, la période concernée et le montant de l'impôt retenu à la source.

# 3- Procédure d'inscription et de dépôt en ligne des états récapitulatifs

La procédure d'inscription se déroule comme suit :

### 1- Demande de création de compte ou souscription

La souscription se fait via le lien de connexion **https://eser-vices.dgid.sn/formulairecontribuable**, le contribuable renseigne le formulaire de demande de création de compte permettant son identification puis clique sur «soumettre» pour envoyer sa demande.

## 2- Réception des accès (login et mot de passe )

La DGID reçoit la demande et génère un login et un mot de passe (par défaut) qui seront notifiés au contribuable par mail.

### 3- Connexion à son compte

Après réception des accès, le contribuable peut changer son mot de passe et se connecter à la plateforme avec son login et son nouveau mot de passe, puis commencer à effectuer ses déclarations en choisissant le type d'état à renseigner (état des sommes versées au titre des loyers ou état des sommes versées à des tiers)

<u>NOTA</u>: Concernant la saisie des données, le contribuable a le choix entre effectuer directement la saisie sur le tableau ou télécharger le fichier, et l'importer dans la plateforme.